

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2010

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Commentaires apportés à ce compte-rendu

Point II : Pour l'agrandissement du cimetière, l'acquisition du terrain Marchand est réalisée depuis le 20/10/2010.

Point III : Dans le cadre du SPANC, le SIAEPA de la Béthune a déposé un dossier de demande de subvention sur un programme de réhabilitation de 50 ANC qui pourrait se réaliser dès 2011.

Point VI : Le regroupement de classes en un seul lieu semble donner satisfaction.
Coût des aménagements de locaux : 19 880 €

Point VII : Suite au courrier adressé à l'un des conjoints Violette, il a été répondu que, pour l'instant, les étangs n'étaient pas à vendre.

II) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE

Dans le cadre du projet de nouvelle station d'épuration, une révision des schémas d'assainissement collectif devait être faite sur les communes concernées (Meulers, Dampierre, Saint-Aubin-le-Cauf), ceci pour justifier la capacité de la future station.

Concernant la commune de Saint-Aubin-le-Cauf, il y a peu de changement si ce n'est le hameau qui passe en zone d'assainissement non collectif.

Par contre le hameau du Biffret reste en zone d'assainissement collectif. D'après ce zonage, 87 habitations sont à raccorder pour un coût estimé à 791 700 €, soit un prix moyen de 9 100 € par raccordement.

Ce projet de zonage a été soumis à enquête publique du 06/09/2010 au 06/10/2010.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve le plan de zonage présenté.

III) CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération n°09-80 en date du 06 novembre 2009, le conseil municipal avait décidé de s'associer à la consultation de groupe conduite par le CDG pour son contrat d'assurances statutaires.

Le candidat retenu est la société CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Agent affilié à la CNRACL : 4,41%
- Agent non affilié à la CNRACL : 1,05%.

Ce qui correspond à une baisse tarifaire d'environ 30% par rapport au contrat précédent.

Le conseil municipal confirme sa décision pour l'adhésion de la commune à ce contrat groupe.

IV) CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Conclu pour une année, avec tacite reconduction sur quatre ans, il arrive à expiration. Il permet la maintenance, la mise à jour, le dépannage de tous nos logiciels de la mairie.

La dépense annuelle s'élève à 1 350,07 € HT par an.

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de maintenance avec JVS – Mairistem dans les mêmes conditions que celles mentionnées ci-dessus.

V) PLAN DE GESTION DU MONT-RAOULT

1- Préparation de l'assiette 2011

D'après le plan établi, le programme prévoit en coupes d'amélioration les parcelles 4 ; 5 ; 9 et 11. Cependant, compte-tenu de la pauvreté des peuplements, l'ONF propose de reporter les coupes des parcelles 4 ; 5 et 9 aux années 2016 et 2017 en ne conservant, pour 2011, que la parcelle 11, avec un volume généré de 135 stères.

Accord du conseil municipal sur cette proposition.

2- Coupes 2011

- a) Outre la parcelle 11, il reste à exécuter, sur les assiettes des années antérieures, les parcelles 14 (en partie) ; 12 et 15.
Il reste également la parcelle 10 qui faisait partie de l'assiette 2007 et qui n'a pas été faite parce que inaccessible à partir des chemins praticables.
Une prorogation du délai de réalisation a été obtenue pour 2 ans, avec une solution, pour y accéder, à mettre en place avec les riverains. Il y a un accord de principe à concrétiser contre attribution de quelques stères de bois au propriétaire et au locataire.
L'objectif est de dégager 250 stères environ pour satisfaire la demande, sur les parcelles 14 (80 stères) ; 12 (150 stères) et 10 ou 15 (pour le reste).
- b) Pour l'exécution des travaux qui a toujours posé problème et s'est faite à perte jusqu'alors, un partenariat est possible avec le lycée horticole et forestier de Mesnières-en-Bray.
Selon la difficulté (parcelle plate ou en pente), le prix des travaux (abattage, façonnage, débardage et empilage) serait de 20 à 23 € le stère, ce qui enfin nous laisserait une petite marge.
- c) Le bois façonné sera proposé à la vente, en priorité, aux habitants de la commune au prix de 30 € le stère.

Accord du conseil municipal sur ces différents points.

VI)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2011, la population Saint-Aubinois sera recensée. La collecte des informations auprès des habitants se fera du 20 janvier au 19 février 2011.

1 – Création des districts

Sachant que chaque district ne doit pas dépasser 250 foyers et 500 habitants, il en faut au minimum deux à Saint-Aubin-le-Cauf.

Pour tenir compte de l'urbanisation, ils seront légèrement différents de ceux de 2006, se situant au Nord et au Sud d'une ligne passant par les axes des rues Claude Groulard et Edmond Manoury.

Il faut donc prévoir un poste de coordinateur et deux postes d'agents-recenseurs.

Coordonnateur : Monsieur Jovelin

Agents-recenseurs : Mesdames Herment Fabienne et Pois Christine

2 – Rémunération

La dotation de l'Etat, à raison de 1,13 € par logement et de 1,72 € par habitant sur les bases de la population 2006, est un peu maigre pour rémunérer convenablement le personnel.

Il est proposé de prévoir une somme de 2 100 € pour la rémunération brute, 500 € au coordonnateur et 800 € pour chaque agent, soit une dépense d'environ 2 700 € pour la commune.

Accord du conseil municipal sur cette proposition.

1- Cantine scolaire

La forte augmentation des rationnaires, 80 certains jours, nous impose de fonctionner en trois services à la cantine scolaire.

Il a fallu acheter un complément de vaisselle et revoir l'horaire du personnel mis à disposition par la Normandie, pour le service des repas.

Sur la base d'une heure pour 12 couverts, l'horaire passerait de 5 heures à 6 heures/jour, soit une augmentation de 22,866 € TTC.

Accord du conseil municipal pour la signature d'un avenant modifiant l'horaire du personnel mis à disposition.

2- Toilettes supplémentaires à l'école

Nécessaires, suite au regroupement des classes, la première solution envisagée était la location ou l'achat d'une structure préfabriquée.

Compte-tenu de l'usage restreint qui sera fait de ces lieux d'aisance réservés aux élèves des classes préfabriquées, cette solution est trop coûteuse, au moins 20 000 €.

La construction de deux toilettes adossés au bâtiment préfabriqué semble plus raisonnable.

Avec le concours des employés communaux pour effectuer une partie des travaux, l'opération s'avèrera beaucoup moins onéreuse.

Accord de principe du conseil municipal pour engager cette opération qui sera vu en commission Travaux.

3- Création d'un site internet

Le conseil municipal estime pertinent et utile de créer le site internet de la commune.

Réseau des communes.fr propose des solutions « clés en mains » pour 500 € par an.

Laurent Fremiot et la commission communication sont chargés de concrétiser cette décision.

4- Restos du Cœur – Campagne 2010-2011

Comme l'an passé, le Conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande d'aide financière de l'antenne des restos du cœur.

Une aide de 400 € sous forme de bon d'achat est accordée.

5- Acquisition de matériels**a) Epandeur à sel et sable**

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un épandeur à sable et sel autoporté qui facilitera le travail des employés communaux en cas de verglas et neige.

Coût de l'acquisition : 1 180,00 € HT soit 1 411,28 € TTC.

b) Broyeur à branches

Proposition est faite d'acquérir un broyeur à branches. Cette acquisition présente un intérêt certain facilitant le travail des employés communaux, évitant des transports de branches parfois scabreux, évitant aussi de faire trop souvent du feu.

Pour être efficace, cela implique de choisir un matériel professionnel d'un coût élevé :

10 405 € HT soit 12 444,38 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite s'accorder le temps de la réflexion.

c) Grilles d'exposition

Accord du Conseil Municipal pour profiter d'une promotion sur les grilles d'exposition, deux lots de quatre grilles au prix de 249 € le lot au lieu de 495 € HT.

La dépense s'élève à 498,00 € HT soit 600,58 € TTC.

6- Tableau de maires de Saint-aubin-le-Cauf

Accord du Conseil Municipal pour réaliser le tableau encadré de tous les maires de Saint-Aubin-le-Cauf selon le modèle présenté.

Ce cadre sera accroché dans la salle d'honneur de la Mairie.

7- Pose de stores à l'école

Il s'agit de compléter l'équipement :

1°) Dans les classes préfabriquées, côté ouest aux petites fenêtres hautes, besoin de pénombre pour l'utilisation des tableaux numériques.

2°) Dans la classe maternelle aux ouvertures donnant sur la cour de récréation.

La dépense s'élève à 1 408,63 € HT soit 1 684,72 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

8- Cession de terrain commune/Amory

Dans le cadre de la vente des biens Amory, la commune a revendiqué la cession pour l'euro symbolique d'une bande de terrain de 42 ca le long de la rue du Biffret, ceci afin de permettre la réalisation d'un trottoir.

L'étude de maître CHEDRU propose la signature de l'acte entérinant cette décision.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de cession.

9- Eclairage nocturne de l'église

Rien n'est impossible ! Un projecteur d'éclairage nocturne de l'église, situé dans le cimetière, a été dérobé.

Le coût du remplacement qui a été fait s'élève à 847,50 € HT soit 1 013,61 € TTC.

Accord du Conseil Municipal.

10- Eclairage public : remplacement d'un mât

Dans la nuit du 30 octobre 2010, suite à une perte de contrôle de véhicule, un mât d'éclairage public a été détruit.

L'auteur des faits a été identifié, un constat de gendarmerie ainsi qu'un constat amiable ont été établis.

La responsabilité de la commune n'est pas engagée et les frais de remplacement seront pris en charge par l'assurance.

Ces frais s'élèvent à 1 992,90 € HT soit 2 383,51 € TTC.

Accord du Conseil Municipal sur toutes les démarches à entreprendre.

11- Modifications budgétaires

Mineures, elles ne remettront pas en cause les grandes lignes du budget.

Accord du Conseil Municipal.

VIII)

INFORMATIONS

1- Inauguration de l'hôtel d'entreprises

Elle aura lieu le vendredi 23 novembre 2010 à 15 heures. Le Conseil Municipal y est convié.

2- Système anti-intrusion à la Mairie

Rendez-vous avec Présence Verte le vendredi 03 décembre 2010 pour information sur le dispositif.

3- Syndicat mixte Pays dieppois – Terroir de Caux

Chargé de l'élaboration du SCOT qui sera le cadre de nos futurs règlements d'urbanisme (carte communale ou PLU), les statuts ont été approuvés et transmis à la préfecture pour l'arrêté de création.

Le Comité Syndical se compose de 52 membres dont 6 émanant de la CCMV.

4- Suppression de la Taxe professionnelle

Elle entraîne le transfert de la taxe d'habitation (part départementale) à la CCMV, ce qui risque d'avoir une incidence sur les ménages.

En effet, la CCMV n'appliquera pas, contrairement au département, l'abattement général de 15% sur les bases, ce qui correspond à une augmentation d'environ 20 €.

Il est question que l'Etat neutralise cet effet. Aucune certitude.

5- Sécurisation du PN 102

Sur l'Avenue Verte, les travaux confiés à l'entreprise LEMOINE doivent être exécutés fin novembre.

Sur le RD 149, la pose des panneaux doit suivre (coût 2 460 €).

6- TNT

Fin de la diffusion en analogique au 01/02/2011.

Pas trop de problèmes à prévoir sur la commune puisque l'émetteur de Croixdalle émet déjà en numérique.

Un courrier accompagnant la notice sera diffusé dans chaque foyer les informant de la marche à suivre et les mettant en garde contre les arnaques.

7- Urbanisme

Depuis le 23/10/2010, les communes ne peuvent plus prétendre à des cessions gratuites de terrains.

8- Réseau SFR

Passage d'une fibre optique entre Dieppe et St Nicolas d'Aliermont.

9- Financement des écoles privées

Mêmes règles de participation financière des communes que pour les écoles publiques (tribunal administratif d'Orléans).

10- SAUFC

Demande de remise en état de l'éclairage du stade.

11- Réforme des Collectivités territoriales

Adoptée par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

On aura donc un scrutin de liste à Saint-Aubin-le-Cauf.

12- Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le vendredi 17 décembre 2010 à 18 heures, en deux parties pour respecter la tradition.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,